

Paris, le 1er mars 2017



FEDERATION SYNDICALE
des activités postales
et de télécommunications
25/27 rue des Envierges
75020 PARIS
Téléphone : 01 44 62 12 00
Télécopie : 01 44 62 12 34
Mail: sudptt@sudptt.org
Site internet: www.sudptt.org

A l'attention de Mr Philippe Wahl
Président de La Poste
9 rue du Colonel Pierre Avia
75 015 Paris

Monsieur le Président,

Objet : Préavis de grève

Dans le cadre de la journée internationale de luttes des femmes, la fédération Sud PTT des activités postales et de télécommunications dépose ce jour un préavis de grève d'une durée de 24 heures le mercredi 8 mars 2017 de 0h00 à 24h00. Pour les services de nuit, ce préavis débutera le mardi 7 mars 2017 à 17h00 et se terminera le jeudi 9 mars 2017 à 7 h. Ce préavis de grève concerne l'ensemble des postier-ères, fonctionnaires et contractuel-les ainsi que les agents appelés à les remplacer.

Pour progresser vers l'égalité des droits entre les femmes et les hommes, la fédération Sud-PTT des activités postales et de télécommunications revendique :

- Un plan de prévention et de lutte contre les comportements sexistes au travail
- Un véritable plan de prévention du harcèlement sexuel ainsi que des mesures immédiates (notamment éloignement du harceleur et enquête indépendante) lorsqu'un cas de harcèlement sexuel est connu de la hiérarchie
- un rapport de situation comparée enrichi,
- une étude des rémunérations approfondie (comprenant les éléments fixes et variables de la rémunération)
- La présentation annuelle et obligatoire dans tous les Comités Techniques Locaux, sur le périmètre concerné, d'un Rapport de Situation Comparée conforme à la loi ainsi que la mise en place d'un plan d'action annuel ambitieux et chiffré
- Une prise en compte particulière des situations des postières lors des reclassements/réorganisations, en lien avec l'amélioration de l'articulation vie privée/vie professionnelle
- Des mesures d'augmentation des bas salaires et réévaluation des grilles les plus basses...
- la prise en charge de la surcotation par l'employeur pour les agents à temps partiel de droit au vu de l'incidence de ces temps de travail sur les pensions
- une révision des grilles de classification des fonctions à La Poste

Conformément aux textes en vigueur, nous demandons à être reçu-es dans le cadre de ce préavis.

Soyez assuré, Monsieur le Président, de notre parfaite considération.

Gaëlle Differ
Secrétaire fédérale